

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
31 Mars 2017

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 27

OBJET :
**12. ACQUISITION
COMMUNALE.
TERRAIN RUE DU
PONT DE PIERRE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/04/2017

Reçu en préfecture le 11/04/2017

Affiché le 13.04.2017



L'an deux mil-dix-sept, le six AVRIL à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie Adjointe – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna – Mme DUMONT-DELAMBRE Catherine Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. KUJAWA Philippe – M. DIDELOT Bernard – M. BAUDRY José – Mme BOUVET Margaret – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. MILLE Cédric – M. PARENT Jacques – Mme ADONEL Louise **donnant délégations respectives** à M. DUYCK Joël – M. MARCINKOWSKI Claude – M. DEBAECKER Yves – M. VERWAERDE Franckie – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna.

ABSENTS : M. LORIDAN Bernard – M. HUE Jean-Luc.

Mme Marie-Angèle DELOMMEZ a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux d'élargissement du chemin de halage du Pont de Pierre ont nécessité un empiètement sur le fond de parcelles cadastrées section A 459 et 504, d'une contenance d'environ 20 m² dont Madame Francine PAREIN, propriétaire, n'en a pas l'utilité.

Une rétrocession de ce surplus est donc nécessaire afin de régulariser cette occupation.

Le prix pour cette acquisition est fixé à 11 euros le m². Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la commune.

Sur proposition du Maire, l'assemblée décide à l'unanimité :

- ↓ d'acquérir le fond des parcelles cadastrées section A 459 et 504, à 11 euros le m², situé rue du Pont de Pierre et appartenant à Madame Francine PAREIN ;
- ↓ d'autoriser la signature par le Maire de l'acte à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant ;
- ↓ d'imputer les dépenses liées à cette acquisition au budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.